

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**2019-09-201 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 17 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIBE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE**  
**SUBVENTION À L'ASSOCIATION "OSONS ICI ET MAINTENANT**  
**L'ANNÉE 2019**

Envoyé en préfecture le 01/10/2019 – 2/2  
Reçu en préfecture le 01/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20190923-2019\_09\_201-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance et Petite enfance, en l'absence de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la Jeunesse,

L'association « Osons ici et maintenant » et le service jeunesse de La Cali développent un nouveau partenariat pour accueillir 7 jeunes en service civique dans 4 Espaces Jeunes du territoire, le Bureau d'Information Jeunesse et auprès de deux associations du territoire « Lucane Musiques » et « Court aux trousseaux » .

Depuis 2016, des collaborations existent. Ainsi, durant trois mois, « le shaker » a permis de récolter les questionnements et idées de nombreux jeunes du territoire qui ont ensuite pu participer à la 2<sup>e</sup> édition d'une « Fabrik à Déclick » en juillet à Bordeaux.

En 2017, l'association a développé un programme de services civiques original, en inversant les rôles : partir des envies, des projets proposés par les candidats et rechercher ensuite un employeur intéressé.

En juin 2018, une « Fabrik à Déclick » était organisée à Libourne.

Ce nouveau projet a pour objectif de :

- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie du territoire,
- Offrir une première expérience dans un milieu professionnel,
- Leur permettre de contribuer au développement des actions en direction des publics jeunes et à leur communication,

A partir du 4 novembre 2019, ils interviendront pendant 8 mois dans des missions d'animation, de développement de projets de médiation culturelle (concerts, mini festival, ateliers ...). Ils contribueront au développement des outils de communication en participant à la réalisation de vidéos, photos, articles pour différents supports numériques.

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 7 000 € au titre de l'année 2019 à l'association « Osons ici et maintenant » ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente ou tout document y afférent.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 1er octobre 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

